

FAQ = FOIRE AUX QUESTIONS

Projet d'aménagement avenue République et rue Louis-Barthou

QUESTIONS	REponses
CHEMINEMENT CYCLABLE	
Où passera la piste cyclable le long du lotissement Corisande, sur l'avenue de la République ?	La voie cyclable empruntera le cheminement piétonnier situé actuellement derrière le mur en pierres. Une voie piétonne sera aménagée de l'autre côté de la rue.
Comment sera traitée la piste cyclable devant les sorties véhicules des propriétés privées afin d'éviter tout accident ?	Un damier sera peint au sol devant toutes les sorties de véhicules pour attirer l'attention des cyclistes. Par ailleurs, des miroirs seront positionnés au droit des sorties où la visibilité est réduite.
RÉSEAUX PLUVIAL ET D'ASSAINISSEMENT	
Comment seront traités les problèmes actuels de stagnation des eaux de pluie sur la chaussée (flaques) ?	Le traitement des eaux de pluie est pris en compte par le projet. Elles seront canalisées pour être évacuées dans des puisards.
La création d'une nouvelle chaussée aura-t-elle des incidences sur les entrées des propriétés privées qui sont aujourd'hui au niveau de la chaussée actuelle voire en contrebas.	Le niveau de la nouvelle chaussée finie sera supérieur de 2 ou 3 cm maximum au niveau actuel. Les problèmes ponctuels de seuils en contrebas feront l'objet d'une étude individualisée.
Si des plateaux surélevés sont créés au droit des entrées des maisons, n'y a-t-il pas un risque de stagnation des eaux pluviales devant les entrées ?	Le projet de traitement des eaux pluviales de surface prend en compte cette problématique et des solutions techniques seront mises en place pour permettre l'évacuation des eaux pluviales.

Comment seront traitées les eaux pluviales de voirie ?	des puisards perdants seront créés à l'occasion du projet sous les aires de stationnement des véhicules
Quel est le diamètre des tuyaux du réseau d'eaux usées ?	Les études de capacité ont été menées par le service assainissement de la CDAPP. Il en ressort que la capacité du réseau sera augmentée lorsque c'est possible et maintenue à l'identique dans les autres cas.
CHEMINEMENT DES VEHICULES	
Quelle est la largeur de la voie qui sera consacrée à la circulation des véhicules ?	Sur une emprise totale de 12 mètres, seuls 5 mètres seront consacrés à la circulation des véhicules. Les 7 mètres restants seront utilisés pour le cheminement cyclable et piétonnier ainsi que pour le stationnement ponctuel des véhicules
N'y a-t-il pas moyen de décaler l'axe de la chaussée de l'avenue de la République vers l'Ouest pour éloigner les véhicules des maisons existantes.	Décaler l'axe de la chaussée vers l'ouest sur cette portion de voie reviendrait à supprimer l'effet volontairement sinueux créé pour ralentir les véhicules.
Pourquoi ne matérialise-t-on, pas l'axe central de la chaussée pour obliger les véhicules à bien rester sur leur file de circulation ?	Le fait de marquer l'axe de la chaussée entraîne, contrairement à ce que l'on pense, une augmentation de la vitesse des véhicules.
Pourquoi alors ne pas matérialiser en axe central de chaussée avec des pavés ?	Les pavés engendrent du bruit pour les riverains et posent des problèmes pour la circulation des bus de ville qui ont un seuil très bas.
SECURITÉ	
L'aménagement de la rue Barthou s'arrêtant avant la rue Ferry, quel aménagement provisoire sera mis en place en attendant l'aménagement du Centre-bourg ?	La jonction entre la fin du projet d'aménagement de la rue Barthou et la rue Ferry sera traitée par un marquage au sol ainsi que par des plots souples.
Un ralentisseur supplémentaire ne serait-il pas nécessaire entre la rue Ferry et la rue Henri IV pour ralentir la vitesse des véhicules ?	Cette zone n'est pas concernée dans l'immédiat par le projet d'aménagement et sera étudiée avec l'aménagement du Centre-Bourg.

Pourquoi ne pas installer un stop sur la rue Barthou afin de donner la priorité à la rue Jules ferry.	La question a déjà été étudiée, mais ce type d'aménagement est fortement déconseillé sur des axes principaux.
Pourquoi ne pas instaurer un carrefour à feux entre la rue Louis-Barthou et la rue Jules-Ferry avec détecteur de vitesse ?	Le carrefour se situe en dehors de la zone du projet d'aménagement, mais nous allons installer des fourreaux au cas où cette solution serait adoptée un jour.
Pourquoi ne pas mettre en place des bandes rugueuses en travers de la chaussée au niveau du carrefour ?	Cette solution présente elle aussi l'inconvénient d'être trop bruyante pour les riverains.
Un ralentisseur supplémentaire ne serait-il pas nécessaire à l'entrée de l'avenue de la République, au niveau du futur parking ?	Un plateau supplémentaire est effectivement en cours d'étude sur cette zone.
QUESTIONS DIVERSES	
Pourquoi avoir fait le choix du stabilisé pour le revêtement des trottoirs réservés au cheminement piétonnier ?	C'est un choix écologique car il permet une meilleure infiltration des eaux et parce que l'enrobé, très polluant, n'est pas indispensable sur un cheminement piétonnier. De plus cela devrait occasionner moins de salissures par projection sur les murs des propriétés.
Comment est constituée l'emprise nécessaire à la réalisation du projet.	Les terrains sont cédés à la Commune au fur et à mesure de la délivrance des autorisations de construire ou-bien achetés au prix des domaines.
COÛT DU PROJET	
Quel est le coût de l'ensemble de ces travaux d'aménagement ?	Le montant brut des travaux est estimé à 477 000 euros HT duquel il faudra déduire le montant des subventions que la Commune aura obtenues notamment pour l'aménagement de la piste cyclable.